

COMMUNIQUE

Fractionnement des actions de la **BANK OF AFRICA – MALI**

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2017, les Actionnaires de la BANK OF AFRICA - MALI (BOA-MALI) ont décidé de procéder au fractionnement des actions de la Banque dans un rapport de cinq (05) actions nouvelles pour une (1) action ancienne.

Cette opération se déroulera suivant les caractéristiques ci-après :

- Le nombre d'actions composant le capital de la société passera de trois millions quatre-vingt-dix mille (3 090 000) actions à quinze millions quatre cent cinquante mille (15 450 000) ;
- La valeur nominale des actions sera désormais de mille (1 000) FCFA contre cinq mille (5 000) FCFA auparavant.

Le fractionnement prendra effet à l'issue des formalités à accomplir auprès de la BRVM, le 22 décembre 2017.

La BOA-MALI remercie tous ses actionnaires ainsi que l'ensemble des investisseurs du marché financier régional pour l'intérêt manifesté à ses actions.

Toute information complémentaire relative à cette opération peut être obtenue auprès de la Société de Gestion et d'Intermédiation BOA CAPITAL SECURITIES - téléphone : (225) 20-30-21-22 télécopie : (225) 20-32-04-68 E-mail : info@boacapital.com

Fait à Bamako, le 07 décembre 2017

Le Directeur Général


Abdallah IKCHED

